



Namur, le 1<sup>er</sup> avril 2022

Aux présidents et secrétaires  
des CC Petit gibier et mixte

Plan de Gestion de la perdrix grise

Mesdames, Messieurs,  
Chers amis,

Après de multiples contacts et réunions entre le RSHCB, le DNF, le DEMNA, des délégués des Conseils cynégétiques, des gestionnaires de terrains, nos avocats et ceux de l'Administration, nous avons enfin la possibilité de vous faire parvenir un modèle de plan de gestion perdrix qui réponde aux différents griefs émanant du Conseil d'État.

Sur base de ce modèle, vous pourrez établir un plan de gestion correspondant à la situation particulière de votre Conseil et le soumettre à l'Administration avant le 30 juin sachant que l'Administration dispose d'un délai de 30 jours ouvrables pour y répondre.

En présentant votre dossier, vous êtes invités à aviser l'Administration que vous renoncez au plan précédent qui vous avait été accordé en 2021 et que la demande que vous présentez concerne bien un nouveau plan de gestion.

Cette démarche, validée par nos avocats et ceux de l'Administration, permettra de repartir sur les bases nouvelles d'un plan non contesté et établi pour trois années.

Il faut noter que, même attaqués en annulation devant le Conseil d'État, les plans actuels ont toujours cours et qu'il est donc nécessaire pour les Conseils qui en bénéficient d'établir le rapport annuel relatif et de le remettre à l'Administration pour le 1<sup>er</sup> juin au plus tard.

Nous joignons à notre envoi un modèle de ce Rapport annuel établi par le DEMNA que vous êtes invités à compléter en fonction de la situation propre à votre Conseil cynégétique.

Restant à votre disposition pour vos questions relatives à la rédaction de ces rapports et de ces nouveaux plans, nous vous adressons nos cordiales salutations.

**Royal Saint-Hubert Club de Belgique**

Bertrand de Liedekerke  
Vice-Président

Benoît Petit  
Président